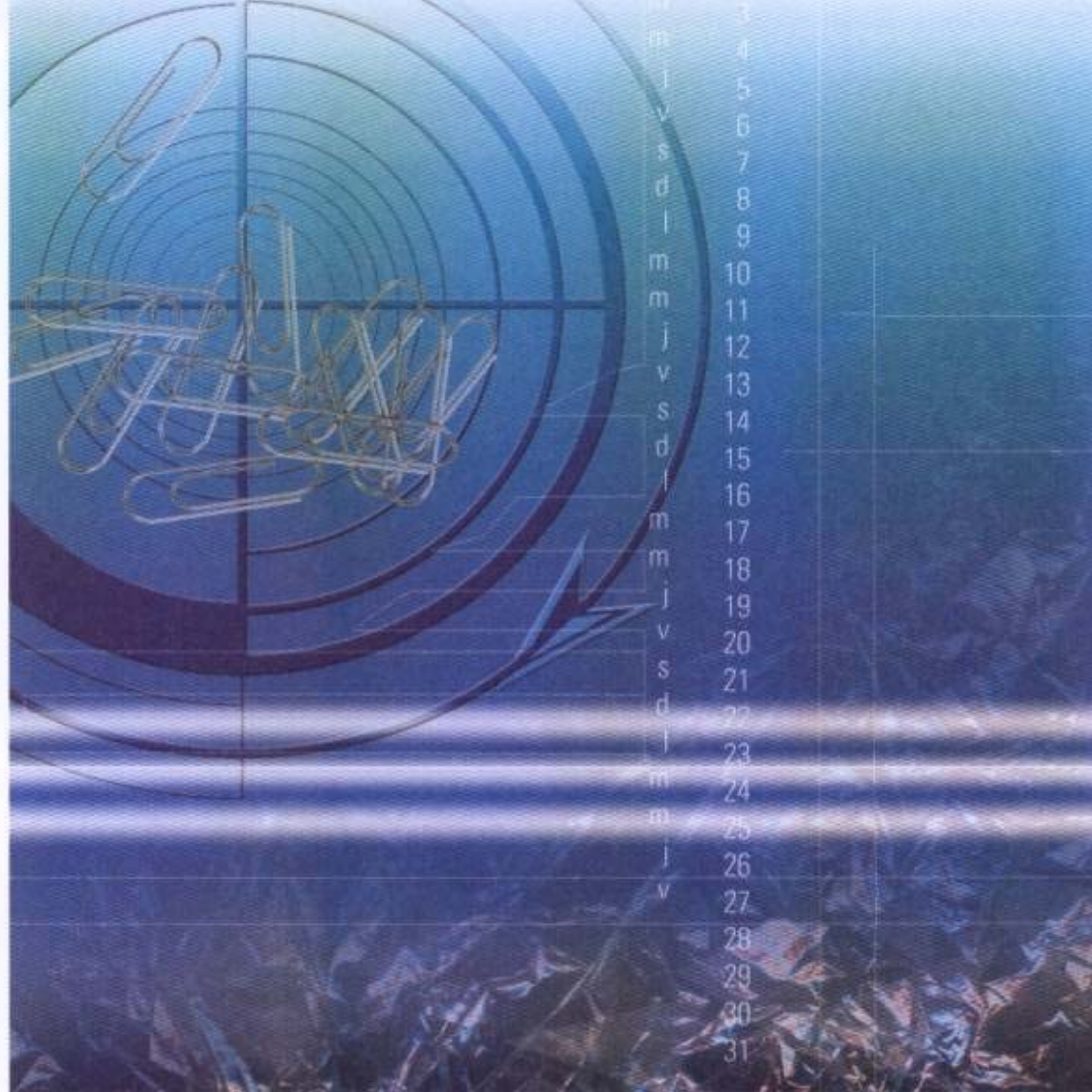




aix-marseille

académie

bulletin
académique



n° 339



du 16 janvier 2006

SOMMAIRE

DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES	
➤ Notation administrative des Maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré	1
DIVISION DES PERSONNELS ATOSS	
➤ Mouvement inter-académique des personnels administratifs de catégorie C, des personnels infirmiers, de laboratoire et des personnels ouvriers au titre de la rentrée scolaire 2006	3
DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS	
➤ Baccalauréats général et technologique - Epreuves terminales et anticipées Session 2006	4
<i>annexe : liste des centres d'examen et de délibérations des épreuves obligatoires de la session 2006</i>	5
➤ Baccalauréat Général et Technologique - Désignation des secrétaires de jury pour l'examen des baccalauréats - Session 2006	15
<i>annexe : baccalauréat général</i>	16
<i>annexe : baccalauréat technologique</i>	17
SERVICE VIE SCOLAIRE	
➤ Prix de l'Education 2006 de l'académie des Sports	18
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES	
➤ Vacance de poste : Directeur/trice du site de Digne les Bains à l'IUFM d'Aix-Marseille	19

DIVISION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS

DEEP/06-339-190 du 16/01/06

NOTATION ADMINISTRATIVE DES MAÎTRES CONTRACTUELS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT DU SECOND DEGRE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privés
du second degré sous contrat

Affaire suivie par : Sylvie GONALONS Tel : 04 42 95 29 05 Fax : 04 42 95 29 24

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après le calendrier des opérations de notation administrative
2005/2006 des maîtres contractuels de votre établissement.

1 - RECEPTION DES NOTICES (en 3 exemplaires) :

Trois exemplaires des notices vous parviendront par courrier avant le **vendredi 10 Février 2006**,
accompagnés de la grille académique de notation.

2 - PROCEDURE DE NOTATION :

• REDACTION :

Vous complèterez une seule fois l'appréciation détaillée, les appréciations sur la manière de servir et
la note proposée. Vous dupliquerez la fiche en deux exemplaires complémentaires **que vous
signerez**. (Si vous le souhaitez, vous pouvez utiliser les trois exemplaires fournis par la DEEP et
recopier à trois reprises vos appréciations)

L'échelon pris en compte sur la notice pré-remplie du maître, est celui attribué au **01/09/2005**. Je vous
rappelle que **vous devez proposer une note en corrélation avec les appréciations que vous
faites apparaître**, sur la manière de servir du maître, en entourant la mention très bien (TB), bien (B),
assez bien (AB) ou passable (P) pour les domaines ponctualité / assiduité, activité/efficacité,
autorité/ rayonnement. La note doit intervenir dans **la fourchette de la grille de notation**.

Toute proposition d'augmentation ou de diminution en dehors de la fourchette, y compris les
baisses de notes induites par les mentions entourées (cf. ci-dessus, **2 alinéas 2**) par rapport à l'année
précédente, **devra être accompagnée d'un rapport circonstancié** justifiant votre proposition, **faute
duquel la modification ne sera pas prise en considération**.

• SIGNATURE DU MAÎTRE :

Vous ferez signer chaque exemplaire de la notice par le maître. Lors de cet émargement, je vous
remercie de l'informer sur :

- la *fourchette de notation*,
- l'absence d'évolution d'une note maximum lorsque aucun changement d'échelon n'est
intervenu,
- l'éventuelle diminution de note en cas de changement d'échelle de rémunération
selon l'échelon considéré.

3 - SAISIE DES NOTES ET RETOUR DES NOTICES :

La saisie des notes sera faite par les services de la DEEP à partir des notices : j'insiste donc sur le respect **de la date de retour fixée au vendredi 10 mars 2006**, délai de rigueur du 1^{er} exemplaire de ces notices dûment émargées. Vous conserverez les 2^{ème} et 3^{ème} exemplaires jusqu'à ce que la DEEP ait terminé la saisie et les vérifications. Dès que ces étapes seront achevées, la DEEP vous préviendra par courrier électronique et vous pourrez classer le 2^{ème} exemplaire dans le dossier du maître et transmettre le 3^{ème} exemplaire de la notice aux personnels concernés.

En cas de contestation, ou de proposition de note en dehors de la fourchette de notation, il conviendra de m'adresser les trois exemplaires de la notice émargée.

Après décision rectorale, ces notices seront renvoyées à l'établissement. Il conviendra alors de faire émarger l'enseignant(e) comme auparavant et de nous retourner un exemplaire du document définitif.

Dans tous les autres cas, si le recteur n'a pas modifié la proposition de note, il n'y aura plus de transmission automatique des notes à l'établissement.

4 - RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Les maîtres en congé parental, en congé depuis la rentrée scolaire **2005** pour maladie, maternité, grave ou longue maladie, longue durée, accident du travail, congé de formation ou pour élever un enfant de moins de 8 ans, conservent la note précédemment attribuée.

Les maîtres sur liste d'aptitude mais non reclassés seront notés dans leur ancienne échelle de rémunération. (L'échelon figurant sur la notice correspond d'ailleurs à leur ancien corps.)

Les maîtres admis à un concours mais non reclassés seront notés au 1^o échelon de leur nouvelle échelle de rémunération. Leur note sera réévaluée au moment du classement ou reclassement en fonction de vos mentions et appréciations qui seront reprises et adaptées à leur nouvel échelon.

Les suppléants ou non contractuels affectés à l'année, les stagiaires CAFEP non externés, les instituteurs spécialisés, les maîtres du public affectés en établissement privé sous contrat ne font pas partie de cette campagne de notation.

Les chefs d'établissement assurant des fonctions d'enseignement seront directement notés par le Recteur.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

DIVISION DES PERSONNELS ATOSS

DIPA/06-339-402 du 16/01/06

MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS DE CATEGORIE C, DES PERSONNELS INFIRMIERS, DE LABORATOIRE ET DES PERSONNELS OUVRIERS AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2006.

Destinataires : Tous les Etablissements Publics

Affaire suivie par : Sandrine SAUVAGET
Noelle VINCENT
Fax : 04 42 91 70 06

Tel : 04 42 91 72 28
Tel : 04 42 91 72 44
e-mail : ce.dipa@ac-aix-marseille.fr

Je vous saurais gré de bien vouloir informer les personnels cités en objet et placés sous votre autorité souhaitant obtenir une mutation inter-académique des modalités d'enregistrement de leur demande.

1) Phase de pré-inscription au mouvement inter académique

Les agents de l'académie d'Aix-Marseille souhaitant intégrer une autre académie devront se pré-inscrire par le biais de l'application PAMAC à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-aix-marseille.fr/pamac/>

Ce service sera ouvert du **3 janvier au 13 février 2006** (date de fermeture nationale).

2) Phase de saisie des voeux

Les agents ne pourront se connecter à AMAC de l'académie pour laquelle ils auront postulé que s'ils se sont pré-inscrits dans les délais impartis sur PAMAC de leur académie d'origine.

Le serveur AMAC sera ouvert **du 6 mars au 2 avril 2006**.

Vers la fin du mois de janvier 2006, la circulaire du mouvement 2006 sera disponible sur le site internet de l'académie www.ac-aix-marseille.fr, rubrique "bulletin académique".

3) Phase de confirmation des voeux

A l'issue des opérations de saisie des vœux, les agents recevront un accusé de réception qu'il conviendra de retourner, par voie hiérarchique, avant le **28 avril 2006** au service DIPA - Rectorat d'Aix-Marseille, place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence cedex 1, accompagné de toutes les pièces justificatives à l'appui de la demande.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de cette note auprès des personnels placés sous votre autorité.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/06-339-1032 du 16/01/06

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE EPREUVES TERMINALES ET ANTICIPEES SESSION 2006

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées publics
Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées privés sous contrat

Affaire suivie par : Mme Danielle OLIVIER-GUINARD

Tel 04 42 91 71 83

Fax 04 42 91 75 02

Vous trouverez ci-joint en annexe la liste des centres d'examen et de délibérations des épreuves obligatoires de la session 2006.

Ces effectifs prévisionnels au 8 décembre 2005 ne prennent en compte ni la totalité des rectifications après retour des confirmations d'inscription, ni les éventuels transferts de dossiers reçus jusqu'au 31 mars 2006.

La liste des centres d'examen des épreuves facultatives fera l'objet d'une publication ultérieure.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

ALPES DE HAUTE PROVENCE

Centres d'examen et de délibérations – session 2006

Effectifs des candidats au 8 décembre 2005

Centres de délibérations	EA BCG BTN	série	spécialité	Nbre de candidats centre de délibérations	Nbre de jurys	Nombre de candidats des centres d'épreuves écrites	Centres des épreuves écrites
	EA	L ES S			5	53 50 147 } 250	DIGNE DAVID NEEL
DIGNE DAVID NEEL	BCG	L ES S/SVT S/SVT S/SCI	A toutes sauf A toutes P, S, M S toutes	42 } 55 } 97 98 (44,20,41) 105 50 } 47 } 97	1 1 1 1	42 } 23 } 65 56 (25,07,19) 51 50 } 47 } 97	
	BTN	STT SMS	ACA ACC CG	42 113 52 90	1 1 1 1	26 31 24 90	épreuve pratique : 14 épreuve pratique : 24 épreuve pratique : 18
	BTN	STT	ACA ACC CG			16 58 28	MANOSQUE FELIX ESCLANGON
	BCG	L ES S/SVT	toutes sauf A toutes P, S, M			32 42 (19,13,22) 54	SISTERON PAUL ARENE
	BTN	STT	ACC			24	
	EA	STG STI STL SMS			5	67 71 30 71 } 239	DIGNE P. GILLES DE GENNES
DIGNE P. G. DE GENNES	BTN	STI	EL ET	29 46	1 1	29 46	
AVIGNON RENE CHAR		STL	BGB		1*	31	* jury rattaché à R.Char pour les délibérations
	EA	L ES STG			3 2	49 90 98 } 139	MANOSQUE FELIX ESCLANGON
MANOSQUE FELIX ESCLANGON	BCG	L S/SVT ES S/SVT S/SCI	toutes sauf A S toutes M, P toutes	56 71 88 29,27 } 31 } 87	1 1 1	127 88 87	
	EA	L ES S STG HOT.			2 1	29 42 44 } 115 24 27 } 51	SISTERON PAUL ARENE
MARSEILLE LYCEE HOTELIER	BTN	HOT.				15	
	EA	L ES S			1	08 24 20 } 52	BARCELONNETTE ** ANDRE HONNORAT
	EA	S			3	166	MANOSQUE LES ISCLES

** rattaché aux Hautes Alpes pour les épreuves terminales

HAUTES ALPES

Centres d'examen et de délibérations – session 2006

Effectifs des candidats au 8 décembre 2005

Centres de délibérations	EA BCG BTN	série	spécialité	Nbre de candidats centre de délibérations	Nbre de jurys	Nombre de candidats des centres d'épreuves écrites	Centres des épreuves écrites
	EA	L ES S STG STI			3 2	16 52 98 32 45 } 166 } 77	BRIANCON ALTITUDE
BRIANCON ALTITUDE	BCG	L ES S/SVT S/SCI	toutes toutes toutes toutes	35 94 101 20 } 129 } 121	1 1	20 57 52 20 } 77 } 72	
	BTN	STI	MA EL	17 22	1 1	17 22	
	BCG	L ES S/SVT	toutes toutes toutes			15 37 49	EMBRUN HONORE ROMANE
	EA	L ES S STG SMS			2 2	10 30 50 11 58 } 90 } 69	EMBRUN HONORE ROMANE
EMBRUN HONORE ROMANE	BTN	SMS		64	1	64	
	EA	L ES S			9	84 158 250 } 492	GAP D. VILLARS
GAP D. VILLARS	BCG	L ES S/SVT S/SCI	A toutes sauf A 1 S, M S, M, P S, P toutes	12 68 50 40,57 = 97 36,45,55 = 136 55,20 63 } 130 } 138	1 1 1 1 1	12 61 46 37,54 = 91 30,42,49=121 138	
	BCG	L ES S/SVT	toutes sauf A 1 S, M S, M, P			07 04 3,3 6,3,6	BARCELONNETTE HONNORAT
	EA	STG			3	135	GAP A. BRIAND
GAP A. BRIAND	BTN	STT	ACA ACC CG IG	45 102 48 23	1 1 1 1	45 62 33 23	
	BTN	STT	ACC CG			19 15	BRIANCON ALTITUDE
		STT	ACC			21	EMBRUN ROMANE

AIX-EN-PROVENCE

Centres d'examen et de délibérations – session 2006

Effectifs des candidats au 8 décembre 2005

Centres de délibérations	EA BCG BTN	série	Spécialité	Nbre de candidats centre de délibérations	Nbre de jurys	Nombre de candidats des centres d'épreuves écrites	Centres des épreuves écrites
	EA	STI SMS			8	309 117 } 426	AIX-EN-PROVENCE VAUVENARGUES
AIX-EN-PROVENCE VAUVENARGUES	BCG BTN	S/SVT S/SCI S/SVT S/SCI STI	M M M, S A, P ET MA	110 27 } 137 91, 40 131 133 108 38	1 1 1 1 1	137 131 133 105 38	épreuve pratique : 40 épreuve pratique : 38
	EA	ES			8	459	AIX-EN-PROVENCE ZOLA
AIX-EN-PROVENCE ZOLA	BCG BTN	ES SMS	S	219 134	2 1	219 134	
	EA	S			15	833	AIX-EN-PROVENCE CEZANNE
AIX-EN-PROVENCE CEZANNE	BCG	L	A U L3, D, M, R, L, G	199 138 39,38,35,7,10,2	2 1 1	199 138 131	
	EA	STG			8	476	AIX-EN-PROVENCE DUBY
AIX-EN-PROVENCE DUBY	BCG BTN	toutes STT	section inter- nationale ACA ACC CG	89 93 352 151	1 1 3 2	89 78 318 134	épreuve pratique : 33 épreuve pratique : 86 aucun candidat en pratique
	EA	L			6	305	AIX-EN-PROVENCE LYCEE MILITAIRE
AIX-EN-PROVENCE LYCEE MILITAIRE	BCG	S/SVT	P	262	2	262	
	EA	L			2	120	AIX-EN-PROVENCE SACRE CŒUR
AIX-EN-PROVENCE SACRE CŒUR	BCG	S/SVT	S	245	2	245	
AIX-EN-PROVENCE LA NATIVITE	BCG	S/SVTT	P	135	1	135	AIX-EN-PROVENCE LA NATIVITE
AIX-EN-PROVENCE SAINT ELOI	BTN	STI	EL	87	1	87	AIX-EN-PROVENCE SAINT ELOI épreuve pratique : 44
	EA	ES S			11	261 370 } 631	GARDANNE FOURCADE
GARDANNE FOURCADE	BCG	ES	M 1, 2	263 247	2 2	263 247	
	EA	L ES S STG			5 2	47 64 144 } 255 99	PERTUIS VAL DE DURANCE
PERTUIS VAL DE DURANCE	BCG	L ES S/SVT S/SCI	toutes toutes toutes toutes	51 49 } 85 } 56 }	1 1	100 141	
GARDANNE VALABRE CENTRE INTERCA- DEMIQUE	BCG	S/BIO	G	71 Aix-Marseille	1	19	GARDANNE VALABRE

MARSEILLE SUD

Centres d'examen et de délibérations – session 2006
Effectifs des candidats au 8 décembre 2005

Centres de délibérations	EA BCG BTN	série	spécialité	Nbre de candidats centre de délibérations	Nbre de jurys	Nombre de candidats des centres d'épreuves écrites	Centres des épreuves écrites
	EA	S			8	447	DAUMIER
DAUMIER	BCG	S/SVT	P S	402 266	3 2	402 266	
	EA	L			8	453	MARSEILLEVEYRE
MARSEILLEVEYRE	BCG	L	A U U, L, M	109 210 68,3,29	1 2 1	109 210 100	
	EA	S			5	269	MONGRAND
MONGRAND	BCG	ES	S	360	3	360	
	EA	S			4	232	PERIER
PERIER	BCG	L	L3, D	61,67	1	128	
	EA	STG			9	472	J PERRIN épreuve pratique : 90 épreuve pratique : 44 épreuve pratique : 57
JEAN PERRIN	BCG BTN	S/SCI STI	A	102	1	102	
			MA	32	1	32	
			MB	62	1	62	
			EL	138	1	138	
			ET	70	1	70	
		STL	CL	57	1	57	
	EA	S			6	361	REMPART épreuve pratique : 28 épreuve pratique : 28
REMPART	BCG BTN	S/SCI STI	toutes	102	1	102	
			MA ET	49 83	1 1	49 83	
	EA	ES			9	489	PAGNOL
PAGNOL	BCG	ES	1, 2 S, M M	215,126 63,65 135	3 1 1	341 128 135	
	EA	HOT			1	62	LYCEE HOTELIER
MARSEILLE LYCEE HOTELIER CENTRE INTERACA.	BTN	HOT		104 pour Aix- Marseille	1	89* 15	* dont 39 candidats de L'ECOLE HOTEL. AVIGNON P. ARENE SISTERON
LA CIOTAT MEDITERRANEE	BCG	S/SVT	S M P	131 316 137	1 3 1	131 316 137	LA CIOTAT MEDITERRANEE
	EA	STG			5	250	LA CIOTAT A. ET L. LUMIERE épreuve pratique : 23 épreuve pratique : 58
LA CIOTAT A ET L LUMIERE	BTN	STT	ACA ACC	193 58	2 1	193 58	
	EA	SMS STI STL			11	126 418 116	AUBAGNE JOLIOT CURIE épreuve pratique : 94 épreuve pratique : 46
AUBAGNE JOLIOT CURIE	BTN	STT	ACC CG	296 209	3 2	296 209	
	EA	S			4	195	N. D. DE SION MARSEILLE
N. D. DE SION MARSEILLE	BCG	S/SVT ES	S M	133 120	1 1	133 120	
	EA EA	S ES			6 3	355 151	ST JOSEPH LES MARISTES STE TRINITE

Lycées en travaux : Périer, Saint Vincent de Paul Marseille

MARSEILLE NORD

Centres d'examen et de délibérations – session 2006

Effectifs des candidats au 8 décembre 2005

Centres de délibérations	EA BCG BTN	série	spécialité	Nbre de candidats centre de délibérations	Nbre de jurys	Nombre de candidats des centres d'épreuves écrites	Centres des épreuves écrites
ANTONIN ARTAUD	BCG BTN	L STT STI	U, D U, L/G, R L3, D, M CG EL	100,14 101,9,3 48,19,47 187 75	1 1 1 2 1	114 113 114 187 75	ANTONIN ARTAUD épreuve pratique : 39 épreuve pratique : 30
MARIE CURIE	BTN	STT STI STL	ACA ME BGB	206 17	2 1 2*	206 17 149	MARIE CURIE épreuve pratique : 67 épreuve pratique : 115 * jurys rattachés à R. Char pour les délibérations
	EA	ES			7	367	DENIS DIDEROT
DENIS DIDEROT	BCG BTN	ES STI	S CIV EN AA	214 43 14 90	2 1 1 1	214 43 14 90	pratique 61 (dossier travaux soutenance)
	EA	STG F11			8	463 10	VICTOR HUGO
VICTOR HUGO	BTN	STT	ACC IG	293 49	3 1	293 49	épreuve pratique : 46 épreuve pratique : 27
	EA	STI STL SMS			11	246 151 209	SAINT EXUPERY
SAINT EXUPERY	BCG BTN	L SMS	A	111 418	1 4	111 418	
	EA	S			10	574	SAINT CHARLES
SAINT CHARLES	BCG	S/SVT	M S	342 356	3 3	342 356	
	EA	L			4	225	SEVIGNE
SEVIGNE	BCG	ES	1, 2	142,79	2	221	
ST CHARLES CAMAS	BCG	ES	M	263	2	263	ST CHARLES CAMAS
THIERS	BCG	S/SVT	P	394	3	394	THIERS
CENTRE INTERACADEMIQUE MONTPELLIER	BTN	STL	PL opt. optique		1*	28	FREDERIC OZANAM épreuve pratique : 15 * jury rattaché à Montpel- lier pour les épreuves du 1 ^{er} groupe et à Mendès France Vitrolles pour les épreuves du 2 ^e groupe
CONSERVATOIRE	BTN	TDM	instrument		1	10	CONSERVATOIRE
	EA	ES			10	560	MICHELET
	EA	L			4	222	L'OLIVIER
	EA	S			5	258	CHEVREUL BLANCARDE
	EA	STG			2	119	LACORDAIRE

Lycée en travaux : Lacordaire, St Joseph Madeleine Marseille

BOUCHES DU RHONE HORS AIX ET MARSEILLE

Centres d'examen et de délibérations – session 2006

Effectifs des candidats au 8 décembre 2005

Centres de délibérations	EA BCG BTN	série	spécialité	Nbre de candidats centre de délibérations	Nbre de jurys	Nombre de candidats des centres d'épreuves écrites	Centres des épreuves écrites
	EA	L ES S			10	120 212 258 } 590	ARLES MONTMAJOUR
ARLES MONTMAJOUR	BCG	L ES S/SVT	toutes S, 1 M, S M, P S, P	110 78,34 52,60 58,60 101,34	1 1 1 1 1	110 112 112 118 135	
	EA	STG SMS STI			8	199 134 118 } 451	MIRAMAS JEAN COCTEAU
MIRAMAS JEAN COCTEAU	BCG	L	toutes	116	1	116	
	BTN	SMS		175	2	175	
	EA	L ES S			12	119 206 383 } 708	SALON DE PCE L'EMPERI
SALON DE PCE L'EMPERI	BCG	ES S/SVT	S M, 1 M, P P S	105 79, 54 51,50 100 123	1 1 1 1 1	105 133 101 100 123	
SALON DE PCE ADAM DE CRAPONNE	BCG	S/SCI	A, M, P	65,21,2 } 88	1	36,11 } 47	SALON DE PCE ADAM DE CRAPONNE
	BTN	STT	ACA ACC CG	46 62 48	1 1 1	46 62 48	épreuve pratique : 35 épreuve pratique : 43
		STI	ET MA MC	79 58 34	1 1 1	28 22 13	épreuve pratique : 30
	BTN	STI	MC			21	MARTIGUES JEAN LURCAT
	BCG	S/SCI	A, M, P			29,10, 2 } 41	ARLES PASQUET
	BTN	STI	ET MA			51 36	
	EA	STG STI SMS			5	204 68 2 } 274	
TARASCON A. DAUDET	BTN	STT	ACA ACC CG	67 94 69	1 1 1	67 94 69	TARASCON DAUDET épreuve pratique : 28 épreuve pratique : 35 épreuve pratique : 33
GARDANNE VALABRE CENTRE INTER ACADEMIQUE	BCG	S/BIO	G	71		18	MIRAMAS FONTLONGUE

BOUCHES DU RHONE HORS AIX ET MARSEILLE

Centres d'examen et de délibérations – session 2006

Effectifs des candidats au 8 décembre 2005

Centres de délibérations	EA BCG BTN	série	spécialité	Nbre de candidats centre de délibérations	Nbre de jurys	Nombre de candidats des centres d'épreuves écrites	Centres des épreuves écrites
GIGNAC SAINT LOUIS SAINTE MARIE	BCG	ES	M, S	24,107	1	131	GIGNAC LA NERTHE SAINT LOUIS, SAINTE MARIE
	EA	L ES S			11	100 181 326 } 607	ISTRES ARTHUR RIMBAUD
ISTRES ARTHUR RIMBAUD	BTN	STT	ACA ACC CG IG	65 126 68 13	1 1 1 1	65 126 68 13	épreuve pratique : 30 épreuve pratique : 51 épreuve pratique : 27 aucun candidat en pratique
	EA	STI STL SMS			4	143 24 37 } 204	MARTIGUES JEAN LURCAT
MARTIGUES JEAN LURCAT	BCG	L ES	toutes sauf A S 1, 2, M	100 96 25,16,60	1 1 1	100 96 101	
	EA	STG			4	215	MARTIGUES
MARTIGUES PAUL LANGEVIN	BCG	S/SVT	M, P P S A, M, P	76, 40 114 101 62,6,1	1 1 1 1	116 114 101 69	PAUL LANGEVIN
	BTN	STI	ET MA	65 81	1 1	65 81	épreuve pratique : 53 épreuve pratique : 30
	EA	L ES S			6	56 113 157 } 326	MARIGNANE MAURICE GENEVOIX
MARIGNANE MAURICE GENEVOIX	BCG BTN	L STT	toutes sauf A ACA ACC CG	105 76 110 91	1 1 1 1	105 76 110 91	épreuve pratique : 40 épreuve pratique : 75 épreuve pratique : 35
	EA	L ES S			7	69 146 177 } 392	VITROLLES JEAN MONNET
VITROLLES JEAN MONNET	BCG	S/SVT	P, M S, P	83,54 96,42	1 1	137 138	
	EA	STI STL STG			7	136 12 217 } 365	VITROLLES MENDES FRANCE
VITROLLES MENDES FRANCE	BCG BTN	ES STI STL	M, 1, 2 EL MF PL opt contrôle et régulation PL opt optique	60,29,42 110 55 31 30 } 61	1 1 1 1	131 86 32 17 -	épreuve pratique : 32 épreuve pratique : 32 épreuve pratique : 17
	BTN	STI	EL		1*	24	SALON - A. DE CRAPONNE
	BTN	STI	MF		1*	19	SALON - LE ROCHER
	BTN	STI	MF		1*	04	ORANGE - L'ARGENSOL
	BTN	STL	PL opt contrôle et régulation		1*	14	MEDITERRANEE - LA CIOTAT
	BTN	STL	PL opt optique		1**	30	OZANAM MARSEILLE

* jury rattaché à Mendès France Vitrolles pour les délibérations

** jury rattaché à Montpellier pour les délibérations du 1^{er} groupe et à Mendès France Vitrolles pour les délibérations du 2^{ème} groupe

VAUCLUSE

Centres d'examen et de délibérations – session 2006

Effectifs des candidats au 8 décembre 2005

Centres de délibérations	EA BCG BTN	série	spécialité	Nbre de candidats centre de délibérations	Nbre de jurys	Nombre de candidats des centres d'épreuves écrites	Centres des épreuves écrites
	EA	S			12	681	AVIGNON F. MISTRAL
AVIGNON F. MISTRAL	BCG	L	A, L, R, G D, U U L 3, M AA	(98,6,12,1) 117 (47,52) 99 99 (66,31) 97 67	1 1 1 1 1	105 82 99 93 67	37 (dossier travaux soutenance)
	BTN	STI					
	BCG	L	A, L D, U L3			(11,1) 12 (4,13) 17 4	APT CHARLES DE GAULLE
	EA	L ES S STG			3 1	30 46 53 24	
	EA	STL SMS STG HOT			10	110 98 298 50	AVIGNON RENE CHAR
AVIGNON RENE CHAR	BCG	ES	S 1, 2 M, S	134 121 109,20	1 1 1	134 121 129	épreuve pratique : 81
	BTN	STL	CL BGB	42 261	1 4	21 81	
	BTN	STL	CL		1*	21	MARTIGUES P. LANGEVIN l'épreuve pratique génie chimique se déroule au LP Latécoère à Istres
		STL	BGB		1*	31	DIGNE P. GILLES DE GENNES
		STL	BGB		2*	149	MARSEILLE MARIE CURIE épreuve pratique : 115
AVIGNON PHILIPPE DE GIRARD	BCG	S/SCI	A, M, P	(70,15, 9) 94	1	94	AVIGNON PHILIPPE DE GIRARD
	BTN	STI	MA	62	1	62	épreuve pratique : 16
			MB	32	1	32	épreuve pratique : 32
			EL	105	1	105	épreuve pratique : 43
			ET	124	1	124	épreuve pratique : 29
AVIGNON AUBANEL	BCG	S/SVT	P P, S	137 (50, 85) 135	1 1	137 135	AVIGNON AUBANEL
	BTN	STT	ACA	95	1	95	épreuve pratique : 50
			ACC	267	3	267	épreuve pratique : 126
			CG	111	1	111	épreuve pratique : 49
			IG	14	1	14	épreuve pratique : 14

* jurys rattachés au lycée René Char Avignon

VAUCLUSE

Centres d'examen et de délibérations – session 2006

Effectifs des candidats au 8 décembre 2005

Centres de délibérations	EA BCG BTN	série	Spécialité	Nbre de candidats centre de délibérations	Nbre de jurys	Nombre de candidats des centres d'épreuves écrites	Centres des épreuves écrites
	EA	ES			6	343	AVIGNON
AVIGNON SAINT JOSEPH	BCG	S/SVT	S M	137 109	1 1	137 109	SAINT JOSEPH
	EA	L ES S			9	108 165 248 } 521	CARPENTRAS J. H. FABRE
CARPENTRAS J.H. FABRE	BCG	L ES S/SVT	toutes 1, 2, M, S M, P S, P	103 30,29,44,66 (45,63) 108 (76,32) 108	1 2 1 1	103 169 108 108	
	EA	STI SMS STG			7	91 97 220 } 408	CARPENTRAS VICTOR HUGO
CARPENTRAS VICTOR HUGO	BTN	STT	ACA ACC CG	64 122 89	1 1 1	25 53 31	
		SMS		212	2	212	
		STT	ACA ACC CG			39 69 58	ORANGE LYCEE DE L'ARC
	EA	L ES S			7	59 138 212 } 409	CAVAILLON I. DAUPHIN
CAVAILLON ISMAËL DAUPHIN	BCG	ES	S M, 1, 2	109 (49,58,12)119	1 1	89 94	
		ES	S M, 1, 2			20 (7,6,12) 25	APT CHARLES DE GAULLE
	EA	L S STG			5 3	72 195 145 } 267	ORANGE LYCEE DE L'ARC
ORANGE LYCEE DE L'ARC	BCG	L	A, D L3, M R, U	9,14 13,12 } 87 2,37	1	87	
		ES S/SVT	1, 2, S, M M, P P, S	24,38,28,34 (48,63) 111 (60,51) 111	1 1 1	124 111 111	
	EA	STI			6	327	ISLE S/ SORGUE A. BENOIT
ISLE SUR SORGUE A. BENOIT	BCG	S/SVT	S, M S, P	(51,64) 115 41,74) 115	1 1	95 85	
GARDANNE VALABRE CENTRE INTER ACADEMIQUE	BCG	S/BIO	G	71		18 16	AVIGNON PETRARQUE CARPENTRAS LOUIS GIRAUD
	EA	L			6	316	AVIGNON PASTEUR
	EA	ES			2	106	SAINT LOUIS ORANGE

CENTRES DE DELIBERATIONS SESSION 2006 : SIGLES DES FORMATIONS

Epreuves anticipées EA

Baccalauréat général BCG

L SERIE LITTERAIRE

L G	enseignement de spécialité grec ancien
L L	enseignement de spécialité latin
L L2	enseignement de spécialité 2ème langue vivante
L L3	enseignement de spécialité 3ème langue vivante
L R	enseignement de spécialité langue régionale
L U	enseignement de spécialité langue vivante 1 de complément
L D	enseignement de spécialité langue vivante 2 de complément
L E	enseignement de spécialité langue régionale de complément
L A	enseignement de spécialité arts
L M	enseignement de spécialité mathématiques

ES SERIE ECONOMIQUE ET SOCIALE

ES S	enseignement de spécialité sciences économiques et sociales
ES M	enseignement de spécialité mathématiques
ES 1	enseignement de spécialité langue vivante 1 de complément
ES 2	enseignement de spécialité langue vivante 2 de complément
ES R	enseignement de spécialité langue régionale de complément

S SERIE SCIENTIFIQUE

S/SVT : SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

S/SVT M	enseignement de spécialité mathématiques
S/SVT P	enseignement de spécialité physique chimie
S/SVT S	enseignement de spécialité sciences de la vie et de la Terre

S/SCI : SCIENCES DE L'INGENIEUR

S/SCI A	aucun enseignement de spécialité
S/SCI M	enseignement de spécialité mathématiques
S/SCI P	enseignement de spécialité physique chimie

S/BIO : BIOLOGIE ÉCOLOGIE

S/BIO G	enseignement de spécialité agronomie territoire citoyenneté
---------	---

Baccalauréat technologique BTN

TDM : TECHNIQUES DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE, option instrument (ex. F11)

HOT : HOTELLERIE

SMS : SCIENCES MEDICO-SOCIALES

STI : SCIENCES ET TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES

STI AA	spécialité arts appliqués
STI MA	spécialité génie mécanique, option : productique mécanique
STI MB	spécialité génie mécanique, option : systèmes motorisés
STI MC	spécialité génie mécanique, option : structures métalliques
STI ME	spécialité génie mécanique, option : matériaux souples
STI MF	spécialité génie mécanique, option : microtechniques
STI EL	spécialité génie électronique
STI ET	spécialité génie électrotechnique
STI CIV	spécialité génie civil
STI EN	spécialité génie énergétique

STL : SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE

STL CL	spécialité chimie de laboratoire et de procédés industriels
STL PL	spécialité physique de laboratoire et de procédés industriels
STL BGB	spécialité biochimie génie biologique

STT : SCIENCES ET TECHNOLOGIES TERTIAIRES

STT ACA	spécialité action et communication administratives
STT ACC	spécialité action et communication commerciales
STT CG	spécialité comptabilité et gestion
STT IG	spécialité informatique et gestion

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/06-339-1033 du 16/01/06

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - SESSION 2006 DESIGNATION DES SECRETAIRES DE JURY POUR L'EXAMEN DES BACCALAUREATS

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements des lycées publics et privés sous contrat, chefs de centre d'examen du baccalauréat

Affaire suivie par :

BCG

Mme GEDIN	04 42 91 71 88
Mme ATIA	04 42 91 71 89
Mme MISTRE	04 42 91 71 90
Mme IMMORDINO	04 42 91 71 91

BTN

Mme AMALBERT	04 42 91 71 79
Mme SCHIANCHI	04 42 91 71 93
Mme DUFORT	04 42 91 71 94

Je vous prie de me faire connaître les secrétaires de jury que vous vous proposez de nommer, à l'aide des tableaux joints en annexe.

Aucun texte réglementaire ne fixe leur nombre. L'usage est cependant de désigner **2 secrétaires par jury pour les baccalauréats général et technologique**.

Il n'est pas possible de proposer des professeurs enseignant dans les disciplines suivantes :

BCG-BTN - philosophie
 - lettres

BCG - histoire géographie
 - langues vivantes (anglais, espagnol, allemand, italien)
 - sciences physiques et sciences de la vie et de la Terre (classes de première séries L et ES, classes de terminale série S)
 - sciences économiques et sociales (classes de terminale série ES) et mathématiques (classes de première L, classes de terminale séries ES, S, et L spécialité)

BTN - les disciplines technologiques

Je vous rappelle que les fonctions de secrétaires de jury ne donnent plus lieu depuis la session 2000 à aucune indemnité spécifique.

Les documents renseignés devront parvenir à mes services dès que possible et au plus tard le **mercredi 25 janvier 2006**.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

Etablissement :
.....

SECRETAIRES DE JURY
BACCALAUREAT GENERAL
SESSION 2006

NOM DES PROFESSEURS	DISCIPLINES

Fait à le
Le chef de centre,

Document à renvoyer à DIEC 2.02 au plus tard le mercredi 25 janvier 2006

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
RECTORAT – DIEC 2.02

Etablissement :

SECRETAIRES DE JURY
BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE
SESSION 2006

NOM DES PROFESSEURS	DISCIPLINES

Fait à le
Le chef de centre,

Document à renvoyer à DIEC 2.02 au plus tard le mercredi 25 janvier 2006

SERVICE VIE SCOLAIRE

SVS-339-119 du 16/01/06

PRIX DE L'EDUCATION 2006 DE L'ACADEMIE DES SPORTS

Référence : Note de service DESCO A9 n° 2005-209 du 9 décembre 2005 (cf. BO n° 46 du 15 décembre 2005)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs de lycées et lycées professionnels publics et privés sous contrat

Affaire suivie par : Cécile HORDERN - Tel 04 42 95 29 75 - Fax : 04 42 95 29 71

Fondé en 1975 par l'Académie des sports, et placé sous le patronage du Ministre de l'Education Nationale, le Prix de l'Education a pour but de **récompenser** annuellement, dans chaque académie, **un ou une** élève qui, au - delà de ses **performances scolaires et sportives** a témoigné de réelles **capacités d'initiative et d'engagement à tous les niveaux (scolaire, sportif et social) aussi bien dans le cadre de son lycée que hors établissement.**

Il est ouvert aux **élèves** des classes de **première** des **lycées** d'enseignement général et technologique, des classes de **première année** de baccalauréat professionnel (**Bac pro**) ou de brevet de technicien (**BT**), des classes de **terminale** de brevet d'études professionnelles (**BEP**) ou de certificat d'aptitude professionnelle (**CAP**), dans les lycées professionnels

Les modalités de candidature au Prix de l'Education sont les suivantes :

- les candidatures sont **proposées par les chefs d'établissement**,
- les **dossiers de candidatures** seront retirés et adressés directement au **Rectorat - Service Vie Scolaire**, avant le **7 avril 2006**.

Ils comporteront les éléments d'évaluation ci-après :

- renseignements utiles sur le candidat (état civil, situation de famille, etc),
- profil de l'élève : valeur scolaire et valeur sportive de l'élève, discipline sportive pratiquée, personnalité, action, engagement.
- avis détaillé du chef d'établissement.

Le **jury académique** a lieu courant mai.

Le prix académique : un **chèque** d'un montant de **1000 euros** permettra au lauréat de réaliser un voyage européen de son choix et dont il aura à rendre compte à son issue.

Depuis 1987, un **Prix national de l'éducation** récompense également deux élèves choisis parmi les lauréats académiques du Prix de l'éducation. (un par filière d'enseignement)

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES

IUFM-339-9 du 16/01/06

VACANCE DE POSTE : DIRECTEUR/TRICE DU SITE DE DIGNE LES BAINS A L'IUFM D'AIX-MARSEILLE

Destinataires : tous les personnels du ministère de l'Education Nationale

Affaire suivie par : Monsieur le directeur de l'IUFM - 32 rue Eugène-Cas - 13 248 Marseille
Cedex 04

Le poste de directeur/trice du site de Digne les Bains de l'IUFM d'Aix-Marseille est susceptible d'être vacant à compter du 1^{er} septembre 2006.

Peuvent être candidats tous les personnels du ministère de l'Education Nationale ayant vocation à enseigner dans un IUFM ou les inspecteurs ayant vocation à être affectés dans un IUFM.

Le site de Digne les Bains, situé au 15 avenue Joseph Reinach, dispose de 11 emplois d'enseignants et de 7 emplois administratifs et techniques. Y interviennent également des formateurs associés et des vacataires. Le site accueille environ 80 étudiants préparant le Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles, 50 professeurs des écoles stagiaires des deux départements (Alpes de Haute Provence et Hautes Alpes), ainsi que des enseignants en formation continue.

Ses locaux d'une superficie de 4000m² abritent le CDDP des Alpes de Haute Provence (qui participe notamment à la gestion de la médiathèque en commun avec l'IUFM) et un restaurant administratif.

Le directeur (La directrice) de site exerce ses fonctions par délégation du directeur de l'institut.

Il est responsable du fonctionnement pédagogique du site dans le cadre du plan de formation académique de l'institut. Il est à ce titre chargé de l'organisation des formations du premier degré sur le site, organisation qui nécessite un travail en collaboration étroite avec les services départementaux des inspections académiques des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes, et tout particulièrement avec les Inspecteurs d'académies-DSDEN et les IEN dont dépendent les PEIMF, et avec les chefs d'établissements dont dépendent les formateurs associés..

Il est responsable du fonctionnement administratif du site.

Il représente le directeur de l'institut dans toutes les relations extérieures.

Il tisse des liens de collaboration active avec les partenaires locaux (Universités, services déconcentrés, collectivités locales).

Ordonnateur secondaire, il doit veiller au bon fonctionnement quotidien du site et à la mise en œuvre des mesures concernant la sécurité des biens et des personnes. Il propose des projets d'aménagement du patrimoine. Il est par délégation Personne Responsable des Marchés relevant du budget de fonctionnement du site.

Il a autorité sur l'ensemble des personnels affectés sur le site.

D'une manière générale, il veille à l'exécution des décisions arrêtées par la direction (directeur, secrétaire général et directeurs adjoints). Il participe aux instances de l'IUFM.

Déchargé d'enseignement pour les deux tiers de son service, le directeur (la directrice) bénéficie d'un logement de fonction (F5).

Les personnels intéressés par le poste doivent faire parvenir par la voie hiérarchique,

au plus tard le 27 février 2006,

un dossier de candidature comprenant une lettre de candidature et un curriculum vitae, adressé à :

Monsieur le directeur de l'IUFM

32 rue Eugène-Cas

13 248 Marseille Cedex 04

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.